



## AVIS

**Objet: C. Monville – Aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite en zone inondable du cours d'eau Alzette à Rollingen.**

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Madame la Ministre de l'Environnement du 6 janvier 2022, réf EAU/AUT/21/1061, concernant l'aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite en zone inondable du cours d'eau Alzette à Rollingen est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 17 janvier au 25 février 2022 inclus.

Mersch, le 14 janvier 2022  
le secrétaire, le bourgmestre,